

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 17 décembre 2015 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin

Produrations : Pascal Pavan à Christiane Verdier, Francine Vielmon à Pascal Salanié

Point 1 :

Agendas d'accessibilité programmée relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP) communaux.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer afin de demander l'assistance de la DDT concernant les agendas d'accessibilité programmée relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP) communaux (école, mairie, salle des fêtes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander la l'assistance de la DDT concernant les agendas d'accessibilité programmée relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP) communaux

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 :

DMC 2.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'état de la chaudière du logement T4A au dessus de la Mairie nécessite son remplacement. Cet investissement n'était pas prévu au budget primitif. De plus, les amortissements 2015 sont aussi à régulariser. Il y a donc lieu de prendre une décision modificative de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

2188-ONA = + 2 700.00 €

21312-122 = - 2 700.00 €

6132-011 = - 6976.00 €

6811-042 = + 6 976.00 €

28051-040 = + 986.00 €

2802-040 = + 5 990.00 €

1323-122 = - 6 976.00€

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

Demande subvention relative au Document Unique.

Monsieur le Maire est soucieux de faire progresser la prévention des risques professionnels et les conditions de travail de ses agents. L'objectif étant entre autre, de diminuer les accidents et les maladies professionnelles. Pour ce faire, il souhaite mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Centre de Gestion a été sollicité pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce projet sera réalisé en pluridisciplinarité, avec l'implication de tous les agents et des élus de la collectivité. Le document unique sera présenté au Comité Technique Paritaire, puis suivi et mis à jour chaque année.

M. Le Maire informe que le Fonds National de Prévention peut être sollicité pour obtenir des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Fonds National de Prévention, et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0